

PRÉFACE

La qualité de la réflexion exposée dans cet essai sur le besoin de Justice en Guyane plaide seule, et fort, pour la curiosité et l'attention qu'il mérite. Elle me dispense de me perdre dans un panégyrique incongru, peu seyant à la densité du sujet et à la complexité des angles d'approche. L'élégance et la sobriété du style, mêlées de références et ventilées d'exergues, servent la rigueur de la démonstration, étayent l'éthique. La circonspection dans l'interprétation statistique et l'intensité des interrogations avouent le respect, et peut-être l'attachement à cette société qui, pathétiquement, déguise son désarroi en défis matois, en querelles sibyllines, en exorcismes sans rituels. Ainsi, délestée en cette préface de la charge dithyrambique autant que de l'exercice pédagogique, c'est avec quelque délectation que je prends place et marques dans cet espace insolite où peut s'amorcer, avec une prudence teintée d'audace, un dialogue en temps diffracté, entre le Juge et le Politique.

Par nature et par destination, la Justice doit se coller aux dysfonctionnements, aux infractions et désobéissances, aux transgressions, aux violations. Ses officiants sont happés, jour suivant jour, dans la spirale des maux, ceux qui lui reviennent et ceux dont elle n'aurait jamais eu à connaître si la confusion de nos sociétés détraquées par endroits et par moments, ne charriait vers elle les miasmes et les escarres que nul baume odorant ne sait plus apaiser.

Par défaut et par démagogie, la politique doit s'ingérer en tout. Elle devient vibration, émotions morcelées, indignation scandée, défilés encadrés. Et la Politique peine à dire ses idéaux et ses utopies.

Le Magistrat et le Politique ont en partage d'avoir à faire face, séparément, au citoyen qui requiert ou interpelle, implore ou somme, demande ou exige avec une espérance fébrile ou une pression irraisonnée, réclamant justice ou trépignant d'exercer sa part de souveraineté, directement et non plus seulement par délégation, sourd au temps, ne percevant que l'instant, ne concevant que réparations immédiates et protection absolue.

Le Magistrat et le Politique ont en convergence le souci de faire éclore des lieux où s'amortiraient les chocs d'une convivialité démaillée par l'incivilité, d'un mode d'administrer livré sans décodeur, d'un sentiment d'abandon que les langues et les langages ne savent plus traduire et dont seuls les comportements déviants portent témoignage.

Le magistrat et le politique ont en connivence de s'être parfois fourvoyés, au besoin l'un contre l'autre, dans des amours coupables avec le quatrième pouvoir, le plus informel de tous, éblouis comme des *kotofio* par ses promesses de lustre.

La Justice et la Politique ont en contentieux des liaisons dangereuses tissées par une subordination longtemps zélée de ce tiers pouvoir qui, constitutionnellement, est une autorité, historiquement soumise au pouvoir exécutif.

Le Magistrat et le Politique ont commun intérêt d'une société qui reformule les règles, explicite les normes, décline les interdits, énonce lucidement les risques, dévoile les sanctions. Ils ont commune appétence pour une société où la morale ose à nouveau parader, à l'endroit, dans les enseignements et les attitudes,

dans les desseins et les cultures, et qu'enfin, et ne serait-ce que pour un temps, elle déserte l'envers des délits et des crimes, des affaires et des scandales. Parce que magistrats et politiques sont en ligne première pour composer avec la violence, en en délimitant le territoire, en en fixant le tolérable, en en pénalisant les débordements.

Dans la société guyanaise, les figures menaçantes pour le sentiment de sécurité et pour le lien social sont dispersées dans l'espace et les classes d'âge. Elles colent parfois dangereusement aux contours ethniques là où lâcheté, lassitude, inconscience et indifférence se sont liguées pour laisser se superposer les berges de cités et de villages livrés aux *mèt Elfèj-Toti-notè di rwè*, avec les lignes du non-droit. Il arrive que ces figures menaçantes s'entrecroisent et se dédoublent, notamment dans le *kon-fougnen* des villes, comme pour signifier que la sédimentation de statuts en déshérence est devenue insupportable.

De ces figures diverses et disparates qui se conjuguent de l'incivilité exaspérante à la criminalité crapuleuse, certaines paraissent plus significantes, au sens du questionnement sur la cohésion sociale et sa reconductibilité, sur les particularismes culturels et leur actualité, sur les entrelacements identitaires et leur viabilité, sur la problématique d'un vivre-ensemble qui se tienne à distance respectable d'un passé chimérique et d'un futur idyllique.

De ces figures menaçantes et significantes, je choisis de retenir celles du toxicomane, du voleur violent, du violeur de jour, celle du mineur délinquant, celle du délinquant aurifère, et entre toutes, celle de l'incivil.

Et si l'incivil, cette mouche du coche, ce *ti yen-yen* des consciences endormies, était le bouffon de nos suprématies déchuës, Moha le fou, Moha le sage ? Car si l'incivil est si commun et l'incivilité si répandue, c'est sans doute que la socialité est ébréchée. Et l'incivisme ordi-

naire dopé par l'impunité, ne peut, seul, rendre compte de cette hargne gratuite, de cette animosité lancinante et comme expiatoire. L'incivil est l'éclat indiscret qui passe la fenêtre d'une dispute domestique. Il est l'esquille qui trahit les fissures de l'ossature. Il a des receleurs : la victime qui creuse la fissure par l'injure, celle qui subit, mortifiée, soumise, rendue sans bataille. Sans doute est-ce faire preuve ici d'une application paradoxale pour extirper, au forceps, un sens à des comportements profondément exaspérants, incontestablement répréhensibles, délibérément sacrilèges, mais qui, peut-être, défient autant qu'ils hurlent au secours. L'incivil serait la poudre de l'implosion. Inoffensif en soi mais redoutable dès lors que le détonateur de la décomposition morale est actionné. Evidemment, des actes incivils sont plus trivialement de simples courts-circuits dans l'élaboration commune d'un quotidien supportable. Mais ceux-là nous intéressent moins. Les tentatives de tri seraient vaines : *tout zagratich ka maché vant an ba, ou pa savé a kilakel ki gen mal vant.*

Le fumeur mondain me préoccupe, en ce qu'il banalise une pratique dans une société où tant de brise-lames sont tombés, que le discernement ne fait plus contrepoids aux effets pervers d'attitudes aux allures alléchantes mais dont les conséquences ne sont pas affichées. Cependant, il ne m'intéresse pas, et seul un jugement d'intransigeance morale peut le classer parmi les pathologies du mal-être social. Le toxicomane qui fait sens, ici, est le jeune qui sombre, comme l'alcoolique, dans la dépendance. Ce toxicomane est d'abord la victime des trafiquants, et des gros plus encore que des petits qui le côtoient. Il est le martyr de la cupidité, de l'indifférence, du désemparement et de la peur. Il est, plus profondément, la mesure de la fonction cathartique des fuites manigancées pour se soustraire à un présent *brareng* d'espérance. Les toxicomanes ont besoin de soins, d'at-

tention, d'affectueuse vigilance. Mais, plus encore, peut-être, d'une cordiale sévérité, d'une relation sans complaisance qui les rétablit dans leur dignité congédiée. Ils ont besoin que la société retrouve ses palpitations, que la communauté humaine à laquelle ils appartiennent recommence à s'écouter, à les écouter, réapprenne à vibrer, à tressaillir, à se convulser lorsque ses enfants s'égarer. Que l'on ne s'y trompe pas. L'abandon par leur famille, des jeunes ainsi possédés de mirages, n'est pas toujours un rejet définitif. Cette séparation est souvent prétexte à retrouvailles. Et cette façon de partir, souvent une façon de rester. Ou de revenir. *Mo di mo poul chou, mo pa di paganni pran li*. Et avec la rage que procure cette injustice sans *manman*, j'ai envie de leur parler d'amour. Avec les mots écorchés de mes remontrances rugueuses, le regard douloureux de mes reproches cinglants, le sourire épanoui des promesses arrachées à leur gauche témérité. Avec mes soupirs épuisés, rassasiés de parjures évadés. J'ai envie de les secouer parce qu'ils sont moi si j'avais basculé. Je languis de les étreindre parce qu'ils sont mes fils si le sort avait été funeste. Je conspire de les amadouer parce qu'ils me sont inconnus, remplis de mystères et de leurres.

Le voleur violent, le violeur de jour, l'agresseur hystérique, ont déclaré la guerre. La démesure de la violence qui accompagne les vols de scooters, les cambriolages d'appartements et de résidences, les vols de sacs à main, les disputes de bars, les bagarres de jeux, les saouleries aigries, les corps à corps camouflés dans l'intimité canaille de familles éperdues, cette démesure de la violence est la clameur moite de l'hostilité fruste qui prend d'assaut la carapace d'un monde qui semblait assoupi sous ses renoncements.

Le délinquant mineur, souvent, chasse en bandes. Qu'importe où il puise ses modèles et ses héros. C'est

que nous avons échoué à rendre la vertu plus séduisante que le vice.

La délinquance aurifère est illustrée par la chronique de faits divers qui traversent précipitamment l'actualité sans toujours dévoiler l'énigme de corps inopinément criblés de balles quand la mort est déclarée de morsure de serpent. Elle dit les contrôles approximatifs, les régulations brutales, les risques qui pèsent sur ceux qui n'ont ni la protection de la loi, ni la dissuasion des clans.

Est-ce l'enfer ? Pour autant que l'on puisse imaginer ce que peut-être l'enfer, assurément non. Quoique sérieusement culbutée, la convivialité s'obstine. Elle cahote et se redresse à la première occasion, fût-ce carnaval, pâques, *saint-glin-glin* ou charge d'ennemi extérieur. Quoique souvent châtiée, l'hospitalité se cabre et s'entête. Les rancœurs sont radotées pour garder mémoire de l'ingratitude de la vie scélérate. La demande de droit et le désir de justice sont tout à la fois quête de dialogue, vœu de fraternité, pétition de reconnaissance. Mais que peut le droit, dans sa raideur et sa froideur, sa rectitude et son austérité face à une demande qui enfouit dans le désordre son besoin de protection, sa recherche de solidarité, ses tentations de camouflage, ses ruses de victime ? Que peut la Justice avec ses rituels et sa distance, sa langue codée et ses atours, ses signes illisibles et ses symboles déroutants, son crucifix qui trône encore en salle d'audience. La langue est sans doute belle, mais elle résonne désincarnée, irrévocablement étrangère. La demande de droit peut être refuge. Dont on s'approche, dont on s'éloigne. La soif de justice peut être aventure en terre inconnue. Que l'on vénère, que l'on maudit. Que peut le Droit, que peut la Justice quand les mots manquent et que l'espace se morcelle ? Que peuvent-ils quand l'attente est exorbitante et la déconvenue immo-dérée ? Evidemment peu ? Infiniment plus. Si au cœur même de l'univers judiciaire, celui-là même qui semble

tant se délecter de ses rituels enracinés dans une histoire d'ailleurs, de sa force puisée dans une autorité lointaine, de son langage patiné pour *cancella* feutrée, de son prestige lourd comme un glaive d'archange, il se trouve des hommes et des femmes pour interroger la conversation sociale, les silences intrigués, les huées de dépit. Répondre, même lorsque la question devrait revenir au voisin, voilà l'une des tâches insolites incombant à ceux qui ont mission de faire connaître le droit, d'en appliquer les règles, de trancher en équité, au nom du peuple français. Et voilà que surgit le plus inconfortable des embarras. Qu'il semble lointain, ce peuple français dont la fronde et le courage ont ravi des générations de Guyanais. Qu'il semble nié, ce peuple guyanais, dont les difficultés à se penser, à se représenter, à se présenter, à s'ébranler en cadence, embrument ce génie du bonheur, ce talent de la tolérance, cet art de lui-même, cette science de l'altérité qui l'ont pétri et inspiré au cours de siècles de malheurs, de surprises et d'enchantements. C'est qu'ils ne furent pas toujours de haute qualité, les hauts fonctionnaires qui ont détenu l'autorité judiciaire ou administrative. Il leur suffisait d'être. Et d'être où ils étaient. Ainsi naquit le syndrome de l'agouti : *tou sa ki laro pézan, a roun féy bwa kan-non sèk ki tchwé mo man-man*. Démoralisant. Pour l'être et pour le tout.

A ce sommet à portée de vue et de jugement, souvent peu reluisant, le pouvoir lointain et autiste a prêté main-forte en édifiant, par pans successifs, une organisation juridique et matérielle d'éclatement, en inscrivant dans l'espace la difficulté d'être et de se connaître du littoral à l'intérieur, de l'intérieur à l'intérieur, de l'Enfant perdu aux Tumuc Humac, de Ouaqui à Camopi. Ce territoire est resté intentionnellement enclavé et des zones habitées délibérément inaccessibles. La partition fut organisée par la loi de 1930 sur l'Inini. La méconnaissance mutuelle, l'ignorance de l'autre, la méfiance ont été sciemment amé-

nagées. La présomption du danger fut insidieusement suggérée par le décret de 1970 soumettant au pouvoir discrétionnaire du préfet le droit de permettre ou d'interdire la circulation à l'intérieur du territoire. Les idées toutes mal faites étaient généreusement propagées et habilement entretenues. La confiscation des terres officialisée par le décret de 1948 fut un moyen transversal d'organiser la dépendance, le dépouillement, la fragilisation des groupes humains et des individus, dans une relation essentielle pour l'équilibre de chacun et de tous, et pour l'emprise sur l'avenir : le rapport à l'espace, le mode d'occupation du territoire. L'œuvre de division fut méthodique. Comment se voir et se parler, comment sonder le passé, pétrir le présent, sculpter l'avenir en éventail et en harmonie, lorsque les fleuves et les sauts vous tiennent en joue, que la forêt compacte vous maintient à distance.

Pourtant, *piam piam*, la vie s'adapta. Quelques échappées et d'imprévisibles amitiés réveillent, par intervalles, une histoire conjointe ou de coexistence convenue. La mémoire commune héberge encore, fût-ce en arrière-cour, les récits de ces messages du *granbwa*, le souvenir des colporteurs de vivres et de chroniques entre placers aurifères, l'odyssée des expéditions de chasse. La tradition orale voyage sans bagage. Elle se pose où on l'accueille. Elle habite les contes, les *masak*, les mythes, les *kina* et les *sou*. L'identité guyanaise est multiracinaire comme le *pativyé rouj*. Elle se déploie dans les pratiques solidaristes de *mayouri*, les réseaux de soutien familial, les techniques de subsistance, les savoirs médicaux, les rituels métareligieux, les rites préculinaires, le culte des morts et des saints, les modes de répression interne, l'échelle de mortifications, la sagesse en *dolos*. Cette société morcelée qui fut agressée de toutes parts, et des plus inattendues, s'est réfugiée dans le non-dit protecteur. Elle n'a pas, pour autant, renoncé à ses règles non

écrites. Elle n'autorise personne à évacuer ses mœurs régulatrices, fussent-elles inégales ou altérées.

Les migrations humaines étant un mode immémorial de peuplement de la planète, les groupes humains ont tous un acte de naissance. Il n'y a pas de situation communautaire issue de la création du monde, mais des constructions humaines, historiquement datées, qui témoignent, sans nécessité d'encensement théologique, à la fois de l'originalité des solidarités édifiées, des interdits échafaudés, des pouvoirs composés, de l'intelligence des moments et des lieux. Il fut un temps où les identités s'épanouissaient de s'exprimer et se vivaient comme l'arroi qui estampille le dialogue transculturel. L'histoire de la Guyane est faite de pages douloureuses et sublimes. Elle est un défi permanent aux mesquineries nombri-listes, elle est la preuve de la fraternité transcendant les conflits.

Elle appelle des esprits hardis à franchir les frontières des préjugés et des rancunes, à admettre sans ambages que la souffrance infligée par la violence, l'injustice, le mépris, le mensonge, nous a écorchés vifs. A ceux qui proclament qu'ils ne portent en eux nul débris des méfaits passés exécrés et exécrables, qu'ils ne lestent leurs actes d'aucune prévention, elle leur réplique que leur bonne foi les expose à entendre et comprendre, que leurs idéaux les invite à *broko dé* s'ils consentent au voisinage de ressouvenances imputrescibles. Elle ébruite qu'il nous reste de ces temps de dévastation, des emportements irrationnels, des courroux éruptifs qui puisent leur vigueur dans un ressentiment inassouvi que seule étanchera la parole échangée sans faux-fuyants.

Elle veut la témérité de ceux qui coudoieront pour dégager et consolider les passerelles interculturelles qu'ils emprunteront ensemble, cheminant, mémoire au poing, vers une destinée laborieuse mais grosse d'allégresse.

Si, dans les sociétés démocratiques, l'autorité judiciaire est prise d'assaut pour tout arbitrer, tout trancher, tout sanctionner, pour dénouer les tensions entre individus, mais également entre cultures, pour étendre les droits en se soumettant aux exceptions, il est un fait de raison que « la vie est aussi faite de maux qui ne sont justiciables d'aucun tribunal », que des réponses sont à retrouver en d'autres lieux, à réécrire ou à inventer, que la violence a sa portion de message politique, que la vie portera toujours son lot de tragédie, que l'homme étant en perpétuelle lutte pour domestiquer ses pulsions, il restera toujours une part d'irréductible qui tiendra l'esprit en éveil et appellera de nouvelles régulations.

Si l'intervention du Politique est toujours plus sollicitée, c'est parce que de plus en plus, délits et crimes sont placés au même niveau de transgression morale et de menace sur la sécurité, et que l'identification politique ne se fait plus sur un idéal, sur des valeurs exposées et défendues, mais dans l'énoncé de slogans paresseux et le tracé de ternes raccourcis sur un monde illusoirement éviscéré de toutes ses déviances.

En Guyane, cette confusion est alourdie et embrouillée par des problématiques identitaires en état de choc ou en gestations incertaines, et la question des sources multiples des droits vient télescoper celle de la nécessaire réhabilitation de principes dont toute l'histoire humaine atteste l'universalité.

C'est tout le mérite de Didier Peyrat de faire explorer nos préjugés confortables, d'insinuer presque tranquillement que l'on peut être d'ailleurs et tenter de comprendre ici ; que l'on peut, sans sacrifier ses serments, chercher à déflorer la logique de comportements inattendus ; que l'on peut être investi de l'autorité et concevoir d'autres légitimités ; que l'on peut croire obstinément au dialogue et s'y aventurer sans peur et sans

armure, avec pour seul bagage la certitude que la parole passe les mers et que l'œuvre commune s'épanouit dans l'entrelacement d'harmonies discordantes.

Christiane Taubira-Delannon, mai 1999

Glossaire :

Ti yen-yen : insecte minuscule, rôdant par petites bandes, stationnant en bourdonnant un chant bas et monotone. Agaçant.

Tout zagratich ka maché vant an ba, ou pa savé a ki lakel ki gen mal vant : tous les lézards rampent, vous ne pouvez deviner lequel a mal au ventre.

Brareng : stérile

Mo di mo poul chou, mo pa di paganni pran li : j'ai chassé ma poule (cordialement), je n'ai pas autorisé le pagani (prédateur) à s'en emparer.

Tou sa ki laro pézan, a roun féy bwa kan-non sèk ki tchwé mo manman : tout ce qui est placé haut (et haut-placé) est puissant : c'est une feuille sèche (!) de bois canon (arbuste au tronc creux !) qui a tué ma mère (dit l'agouti, un rongeur de forêt, presque aussi gros qu'un gélingé-écureuil).

Mayouri : travail collectif pratiqué dans l'agriculture traditionnelle (cultures itinérantes sur brûlis) et par extension dans d'autres activités (constructions de cabanes, de carbeta, de maisons.)

Dolo : proverbe

Broko dé : jour de rupture de deuil, chez les Bonis.

Piam piam : lentement mais sûrement.

Kina, sou : interdits (mots boni et créole).

Pativyé rouj : arbre aux racines multiples, puissantes, émergeant de la mangrove avec élégance et force.